

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gel du 04 au 14 avril 2021

Lille, le 15/11/2021

Suite aux dommages dus aux épisodes de gel survenus du 04 au 14 avril et sur avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), le ministre chargé de l'agriculture reconnaît par arrêté en date du 15 octobre 2021, le caractère de calamité agricole pour :

- **Biens sinistrés** : Perte de récolte sur vergers (pommes, poires, cerises et prunes)
- **Zone sinistrée** : Toutes les communes du département de Nord, à l'exclusion de 7 communes du littoral (*Bray-Dune, Coudekerque-Branche, Ghyvelde, Uxem, Zuydcoote, Leffrinckoucke, Teteghem-Coudekerque-Village*).

Les conditions d'accès au dispositif (cumulatives) sont les suivantes :

- *Présenter un seuil de recevabilité (ratio entre les dommages / produit brut théorique de l'exploitation aides PAC comprises) dépassant les **11 %**,*
- *Présenter un taux de perte physique, dit seuil d'éligibilité, (ratio entre la perte physique annuelle / rendement théorique de l'ensemble des récoltes composant la production) d'au moins 30 % (42 % pour les productions végétales bénéficiant d'une aide couplée),*
- *Par ailleurs, pour être éligible à l'indemnisation, les dommages doivent atteindre au moins 1 000 € et il ne faut pas avoir souscrit de contrat d'assurance récolte.*

Les exploitants sont invités à déposer leur demande d'indemnisation uniquement par téléprocédure via le site TéléCALAM accessible depuis la plate-forme mesdemarches.agriculture.gouv.fr. **L'outil de télédéclaration sera ouvert du 15 novembre au 15 décembre 2021.**

Conformément à l'article D. 361-21, 7^e alinéa du Code Rural et de la Pêche Maritime, ces arrêtés seront affichés en mairie des communes concernées pendant toute la durée de la procédure.

Pour davantage d'information, vous pouvez contacter le Service Économie Agricole (SEA) de la DDTM du Nord : Mél ddtm-sea-mea@nord.gouv.fr - Téléphone 03 28 03 86 50

Direction départementale des territoires et de la mer

Tél : 03 28 03 84 74

Mél : ddtm-sea@nord.gouv.fr

Service Économie Agricole

62 Boulevard de Belfort - CS 90007
59042 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)